



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



## Réunion extraordinaire du Comité Permanent

Bonn, le 22 septembre 2008, 14 :00 heures heure d'Allemagne

Durée planifiée de la réunion sera de 2 heures (max. 2 ½)

CMS/StC33/2

Point 5. de l'ordre du jour

### OFFRE D'ABOU DHABI DE METTRE A DISPOSITION UNE UNITE DE COORDINATION POUR LES ACCORDS CMS SUR LES RAPACES , DUGONGS ET TORTUES

#### Action requise :

Le Comité permanent est invité à :

- (a) noter que les Etats de l'aire de répartition du MdE de la CMS sur le Dugong ont accepté une offre des Autorités d'Abou Dhabi pour abriter et pourvoir des fonds substantiels pour le secrétariat d'une unité de coordination pour leurs activités, à partir de 2009, et qu'une offre similaire pour pourvoir aussi une unité pour le MdE de la CMS proposé sur les rapaces d'Afrique Eurasie sera considérée à la réunion de négociation finale du MdE à Abou Dhabi, Emirats Arabes Unis, des 20-22 octobre 2008 ;
- (b) remercier les autorités de l'Agence pour l'Environnement – Abou Dhabi pour leur offre généreuse ;
- (c) autoriser le Secrétariat de la CMS à continuer à participer dans les négociations pour développer une structure satisfaisante pour l'unité, selon les paramètres établis dans le document et après plus de consultations avec les autorités d'Abou Dhabi, l'UNEP et d'autres acteurs ;
- (d) considérer toutes implications budgétaires majeures pour la CMS comme une part des discussions à CdP9 sur le budget pour 2009-11 et durant le processus intersession proposé pour considérer l'organisation et la direction de la CMS, qui prendront place éventuellement durant la période entre CdP9 et CdP10.